



Bulletin Officiel

N°6866 Lundi 22 mai 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION	3
AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION	3
AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	4
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM : FCP FUTURE 10	4
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM : FCP AFC AMANETT	5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-	6
---------------------------------------------------	---

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV	7
AMEN PREMIERE SICAV	10
AMEN TRESOR SICAV	12
SICAV AMEN	15
AMEN ALLIANCE SICAV	17
STRATEGIE ACTIONS SICAV	19
<u>LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	
AMEN ALLIANCE SICAV	20
AMEN PREMIERE SICAV	21
STRATEGIE ACTIONS SICAV	23
SICAV AMEN	24
AMEN TRESOR SICAV	26

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 28

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNINVEST SICAR

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉES AU 31 MARS 2023

- BTK SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV PLUS
- SICAV PROSPERITY

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'octroyer son agrément à la société de gestion BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Aymen BEN ZINA en tant que Directeur Général de la société de gestion.

2023 – AC – 035

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 18 mai 2023, d'octroyer un agrément pour le changement de la dénomination de « FCP CGF TUNISIE ACTIONS » en « FCP SMART CEA ».

2023 – AC – 036

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'agréer la délégation de la gestion administrative et comptable des fonds gérés par SMART ASSET MANAGEMENT à savoir :

- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
- FCP SMART TRACKER FUND
- FCP SMART CASH
- FCP SMART CEA

au profit de la société de gestion HELION CAPITAL.

2023 – AC – 037

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM

FCP FUTURE 10

Adresse : Rue du Lac Léman -Centre Nawrez- Bloc B
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP FUTURE 10**», promu par MAXULA BOURSE et AMEN BANK, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°33-2023 du 18 mai 2023
Durée de vie	: 10 ans
Gestionnaire	: MAXULA BOURSE
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: MAXULA BOURSE
Distributeur	: MAXULA BOURSE

2023 – AC – 038

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM

FCP AFC AMANETT

Adresse : Carré de l'Or- Les jardins du Lac II
Les Berges du Lac -1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP AFC AMANETT**», promu par **ARAB FINANCIAL CONSULTANTS** et **ARAB TUNISIAN BANK**, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°34-2023 du 18 mai 2023
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Distributeur	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Vendredi 16 Juin 2023 à 15 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.
6. Nomination d'un administrateur au conseil d'administration.
7. Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration.
8. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.
9. Pouvoirs Pour Formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2023

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2022,
- des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2022,

Approuve sans réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2022 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lequel rapport est prévu par les articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserves lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation	11 665 283,985
Régularisation du résultat d'exploitation	1 125 650,455
Sommes distribuables exercice 2022	10 539 633,530
Report à nouveau 2021	810,293
Total sommes distribuables 2022	10 540 443,823
Dividendes	10 539 024,444
Report à nouveau	1 419,379

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2022 à 6,786 dinars par action et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso-Emiratie Sicav sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 30 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 29 mai 2023 pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions Tuniso-Emiratie Sicav.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de coopter la décision du conseil d'administration réuni en date du 10 février 2023 relative à la nomination du nouveau Président Directeur Général, Monsieur Kais GONGI en remplacement de Mr Rochdi ABDENNADHER pour le restant du mandat qui s'achèvera le jour de la tenue de l'assemblée qui statuera sur la gestion de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve aussi la délégation à Monsieur Kais GONGI de tous les pouvoirs étendus pour assurer la direction générale de la société conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la nomination de nouveaux administrateurs :

- Kais GONGI en tant qu'administrateur en remplacement de Rochdi ABDENNADHER
- Sami HAMOUDA en tant que représentant permanent de l'administrateur "Banque de Tunisie et des Emirats"

Et ce pour le restant de leurs mandats qui se termine le jour de la tenue de l'Assemblée qui statuera sur la gestion de l'exercice 2024.

Suite à la démission de deux administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ces démissions et approuve la nouvelle composition du conseil d'administration de la Tuniso-Emiratie Sicav qui sera composé comme suit :

- Monsieur Kais GONGI, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Kouthair SASSI,
- La Banque de Tunisie et des Emirats représentée par Mr Sami HAMOUDA,
- BTE SICAR représentée par Mr Sami HEDHILI,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V -1002 TUNIS

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 474 728,251 Dinars, conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 5,459 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 23 mai 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik Cherif arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Amen Bank en tant qu'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025. En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- AMEN INVEST représentée par M. Karim MAAREF	2024
- AMEN BANK représentée par M. Sami HARIGA	2024
- AMEN BANK représentée par M. Youssef BEN GHORBEL	2024
- AMEN BANK représentée par Mme Hedia JELLOULI	2024
- TUNISYS représentée par M. Slaheddine BEJI	2024
- AMEN BANK représenté par Mme Latifa Dahmen	2025
- SICOF représentée par M. Kamel TLILI	2024
- Monsieur Mohamed MATHLOUTHI	2024
- Mme Hédia Jallouli	2024

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 à Six cent Dinars par administrateur et par séance. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 3 217 430.456 Dinars, conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 5,974 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 25 mai 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Mr Taoufik Cherif arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik Cherif en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- AMEN INVEST représentée par M. Karim MAAREF	2023
- AMEN INVEST représentée par M. Tarek Ajroud	2023
- Monsieur Adel GRAR	2023
- AMEN BANK représentée par M. Aymen BEN HALIMA	2023
- AMEN BANK représentée par M. Sami HARIGA	2024
- Monsieur Taoufik CHERIF	2025
- Monsieur Karim MAAREF	2024
- Monsieur Karim BLANCO	2023
- AMEN INVEST représentée par Mme Wissem Mhiri	2023

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 à Six cent Dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2023 – AS – 0709

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V- IMMEUBLE AMEN BANK- 1002 TUNIS

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de 966548,919 relatif à l'exercice 2022 à la valeur liquidative. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur d'Amen Bank (1 poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Amen Bank en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Sami Hariga (1 poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Sami Hariga en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik Cherif (un poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik Cherif en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- AMEN INVEST représentée par M. Karim MAAREF	2024
- AMEN BANK représentée par M. Sami HARIGA	2025
- AMEN BANK représentée par M. Youssef BEN GHORBEL	2024
- AMEN BANK représentée par Mme Hedia JELLOULI	2024
- TUNISYS représentée par M. Slaheddine BEJI	2024
- Monsieur Taoufik CHERIF	2025
- SICOFF représentée par M. Kamel TLILI	2024
- Monsieur Sami HARIGA	2025

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 à Six cent Dinars par administrateur et par séance. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN ALLIANCE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°40-2019 du 18 Décembre 2019
Siège social: Avenue Mohamed V – Immeuble AMEN BANK –Tour C-1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de 3775609,582DT relatif à l'exercice 2022 à la valeur liquidative. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Sami HARIGA arrive à échéance lors de la présente Assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Sami HARIGA en tant qu'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.
L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des quatre administrateurs d'Amen Bank (4 postes) arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'Amen Bank en tant qu'Administrateurs (4 postes) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur d'AMEN INVEST (un poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'AMEN INVEST en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur d'Amen Capital (1 poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Amen Capital en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateurs de la PGI Holding (1 poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la PGI Holding en tant qu'Administrateur (1 poste) pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- AMEN INVEST 1 poste	2025
- AMEN BANK 4 postes	2025
- AMEN Capital 1 poste	2025
- PGI Holding 1 poste	2025
- Sami Hariga 1 poste	2025

SIXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 à Six cent Dinars par administrateur et par séance. Cette résolution mise aux voix, est adoptée **à l'unanimité**.

SEPTIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée **à l'unanimité**.

HUITIEME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée **à l'unanimité**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers clos le 31/12/2022 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 39.656 Dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 22/05/2023

Le reliquat provenant des arrondis soit 0.455 DT sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN ALLIANCE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGUA Président Directeur Générale	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - Société d'étude et d'aménagement Marina Hammamet Sud. - AMEN PREMIERE
AMEN BANK (4postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - AMEN INVEST - COMAR COTE D'IVOIRE - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAR AMEN - TUNISIE LEASING & FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN TRESOR SICAV
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
AMEN CAPITAL	Société de Gestion	Membre du Conseil d'Administration de la société UNISAC
Société de Participation, de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »	Société Holding	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN BANK - AMEN INVEST - AMEN CAPITAL - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V -1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Hédia JELLOULI Présidente Directrice Générale de la SICAV	Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	-Représentante permanente d'AMEN BANK au Conseil d'Administration d'AMEN ALLIANCE SICAV et SICAV AMEN.
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » -Tunisie clearing, -Association des intermédiaires en bourse - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - SICAV AMEN - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - SICAV AMEN - AMEN TRESOR SICAV
TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN
M. Youssef BEN GHORBEL	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	Représentant permanent d' AMEN BANK au Conseil d'Administration d'AMEN ALLIANCE SICAV et SICAV AMEN

M. Sami HARIGA	Directeur du Pôle Banque Corporate chez AMEN BANK	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS <p>Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - SICAV AMEN - Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud
M. Mohamed MATHLOUTHI	Néant	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PARENIN - AMEN INVEST - TUNISIE SICAV

2023 – AS – 0714

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STRATEGIE ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
 Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
TUNISIE VALEURS	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » -TUNISIE COURTAGE -TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Slaheddine LARGUECHE	Président Directeur Général de la SICAV	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE SICAV - SICAV ENTREPRISE
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	Compagnie d'assurance	Membre du Conseil de Surveillance de AMEN BANK Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » -TUNISIE LEASING ET FACTORING -ENNAKL AUTOMOBILES -COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST -AMEN SANTE - EL IMRANE - AMEN PROJECT SICAF -TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » -AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA PLACEMENT SICAV
SMART ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV AMEN
 SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V- IMMEUBLE AMEN BANK- 1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGA Président Directeur Générale et représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes: - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - AMEN PREMIERE - Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN PREMIERE SICAV - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES

M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV
TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV
Mme Hédia JELLOULI Représentante Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	-Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	Représentante permanente d'AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV et AMEN PREMIERE SICAV
M. Youssef BEN GHORBEL Représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	Représentant permanent d'AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV et AMEN PREMIERE SICAV.

2023 – AS – 0716

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF N° 05-2005 du 16/02/2005
 Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mr KARIM MAAREF Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Général AMEN INVEST	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
AMEN INVEST (3POSTES)	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
AMEN BANK (2POSTES)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : AMEN CAPITAL AMEN INVEST AMEN TRESOR SICAV COMAR ASSURANCE ASSURANCE HAYETT SICAR AMEN TUNISIE LEASING ET FACTORING
M.Karim Blanco	Administrateur indépendant	Néant

M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
M.ADEL GRAR	Administrateur indépendant	Président du Conseil du NEWREST Tunisie Administrateur à SAH LILAS Administrateur à STB SICAR Président du Conseil du Alpha International Tunisie Président du Conseil de ALPHA GROUP Président du Conseil du HAVAS Tunisie

2023 – AS – 0717

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,299	112,353
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,352	155,433
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,927	128,992
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,825	139,898
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,483	134,537
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,116	136,194
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,102	129,159
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,921	51,944
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,714	37,733
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,494	128,562
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,083	113,139
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,626	112,685
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,940	19,950
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,713	136,757
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,318	134,367
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,951	12,955
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,404	191,502
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,845	12,850
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,613	108,664
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,816	111,882
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,613	15,622
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,102
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,566	69,591
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	147,188	147,614
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	110,721	111,532
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,079	120,136
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	155,442	156,332
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	582,978	584,971
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	151,265	151,906
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,676	187,547
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	105,875	106,452
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,841	142,872
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	166,008	167,027
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	158,887	161,793
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,643	24,804
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,631	100,572
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,055	1,060
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,051	1,057
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 449,878	2 464,088
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,117	154,698
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,657	247,718
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,088	3,114
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,768	2,788
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,121	56,688
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,402	1,403
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,253
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,247	1,250
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,265	15,283
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,421	11,774
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,950	14,938
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	93,156	93,523
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,233	1,243

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,778	108,816	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,914	103,956	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,931	110,975	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	108,100	102,634	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,238	110,299	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,486	113,536	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,905	103,959	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	106,997	101,443	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,556	104,596	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,934	109,997	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,809	107,866	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,177	103,241	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,712	101,764	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,855	108,892	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,055	102,103	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	105,029	105,052	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	110,516	106,195	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,734	101,783	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,559	111,603	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,907	108,947	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	113,025	113,078	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,717	101,795	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,207	113,370	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	62,357	63,324	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	107,455	108,133	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,543	17,560	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	315,396	317,570	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 282,177	2 297,934	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	73,104	73,118	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	54,947	54,949	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,624	107,641	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,043	11,157	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,510	15,825	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	18,085	18,325	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,697	15,874	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,231	110,264	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,424	84,385	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	89,973	88,978	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,781	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	97,319	97,821	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,378	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	102,952	103,332	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,524	153,951	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,355	95,241	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,268	125,448	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,560	151,135	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	202,390	201,502	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	188,101	187,483	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,753	182,011	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,845	24,858	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,710	155,723	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 243,366	10 261,587	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,191	156,664	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,011	98,512	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 952,900	4 959,713	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,289	10,504	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	175,528	176,598	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 496,879	11 403,860	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 500,922	10 584,894	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 141,872	10 159,930	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 018,134	10 036,347	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,795	129,813	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 003,206	1 012,994	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2023, la société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, s'élevant à cent quarante-deux mille et deux cent trente-sept dinars et sept cent cinquante-six millimes (142.237,756 DT) comme suit :

	(En dinars)
Bénéfice net de l'exercice	142.237,756
Report à nouveau antérieur à 2014	32.818,618
Report à nouveau après 2014	4.381.404,665
Report à nouveau total	4.414.223,383
Pour former un bénéfice distribuable	4.556.461,039
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.073.461,039

(*) Une partie des dividendes sera prélevée sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2022 sous la rubrique résultats reportés et ce, pour un montant de 31.878,000 Dinars, soit 0,033 Dinars par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST - SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

Tunis

BILAN DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 12 MAI 2023

(Montants exprimés en dinars)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>		<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations financières	4 518 701	4 916 979	Capital social	966 000	966 000
Moins : provisions	(1 079 014)	(1 477 192)	Réserves	483 000	483 000
	<u>3 439 687</u>	<u>3 439 787</u>	Résultats reportés	4 073 460	4 414 222
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>3 439 687</u>	<u>3 439 787</u>	Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	<u>5 522 460</u>	<u>5 863 222</u>
			Résultat de l'exercice	0	0
ACTIFS COURANTS			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	<u>5 522 460</u>	<u>5 863 222</u>
Autres actifs courants	1 682 311	1 586 565	PASSIFS		
Placements et autres actifs financiers	5 123 639	5 419 419	PASSIFS NON COURANTS		
Liquidités et équivalents de liquidités	75	236	Provision pour risques et charges	3 896 500	3 760 000
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>6 806 025</u>	<u>7 006 220</u>	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	<u>3 896 500</u>	<u>3 760 000</u>
			PASSIFS COURANTS		
TOTAL DES ACTIFS	<u>10 245 712</u>	<u>10 446 007</u>	Autres passifs courants	826 752	822 785
			TOTAL DES PASSIFS COURANTS	<u>826 752</u>	<u>822 785</u>
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>10 245 712</u>	<u>10 446 007</u>

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 12 MAI 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	966 000	483 000	4 414 223	142 237	6 005 460
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Mai 2023			142 237	(142 237)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Solde au 12 Mai 2023	966 000	483 000	4 073 460	0 000	5 522 460

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateurs	Fonction principale	Poste occupé chez Tuninvest Sicar	Date d'expiration du mandat	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Brahim Anane	Consultant, Directeur du Bureau BADIS	Président du CA	2024	Président du CPA de SOTUVER Membre du CPA de Lloyd
Tunisie Leasing et Factoring	Activité Leasing	Administrateur	2024	Administrateur au CA de Tunisie Participations Administrateur au CA de Tuninvest Innovations Sicar Administrateur au CA de Tuninvest International SA Administrateur au CA de SPCS Administrateur au CA de ENNAKL Administrateur au CA de COMAR COTE D'IVOIRE Administrateur au CA de GIEFCA TUNISIE Administrateur au CA de AMEN SANTE
Assurances Maghreb	Activité Assurances	Administrateur	2024	Administrateur au CA de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A Administrateur au CA de Maghreb Financière SICAR S.A Administrateur au CA de Maghreb Immobilier Administrateur au CA de CODWAY Administrateur au CA de Tunisie Participations
Slim Maaoui	Retraité	Administrateur	2024	Administrateur au CA d'Afrique Assistance
Abderrazak Ben Ammar	Gérant société Hermès Conseil SARL. Consultant SFI en Crédit-Bail.	Administrateur	2024	Administrateur au CA de Hannibal Lease SA Administrateur au CA de Gabès Invest Sicar SA
GAT VIE	Activité Assurances	Administrateur	2024	Administrateur au CA de GAT ASSURANCE Administrateur au CA de GAT PROMOTION IMMOBILIERE Administrateur au CA de GAT INVESTISSEMENT Administrateur au CA de CTFA
Mokhtar Zannad	Retraité	Administrateur	2024	NA
Mongi Ben TKHAYAT	Directeur Général chez AMEF Consulting et AMEF Training	Administrateur Indépendant	2023	NA
Naoufel Bouallegue	Directeur Général chez la société SIDENOR	Administrateur Indépendant	2023	NA

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des

valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweitienne et la BTK Leasing représentent respectivement 10,695% et 25,077% de l'actif total au 31 Mars 2023, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

BTK SICAV a souscrit deux certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 25 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANM

BILAN
Arrêté au 31/03/2023
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	16 153 831,862	12 914 970,428	14 551 838,262
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		16 153 831,862	12 914 970,428	14 551 838,262
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	11 856 828,042	5 294 979,659	6 904 808,441
a - Placements monétaires		11 044 962,782	3 537 301,112	6 522 396,159
b - Disponibilités		811 865,260	1 757 678,547	382 412,282
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		28 010 712,264	18 210 002,447	21 456 699,063
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	29 548,112	27 945,707	31 510,649
PA2- AUTRES CREDITEURS	3.5	35 757,500	34 513,313	30 775,271
DIVERS				
TOTAL PASSIF		65 305,612	62 459,020	62 285,920
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	26 075 740,874	17 162 204,354	20 255 192,283
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	1 869 665,778	985 339,073	1 139 220,860
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		1 466 587,639	749 637,525	-0,004
Sommes capitalisables de la période		403 078,139	235 701,548	1 139 220,860
ACTIF NET		27 945 406,652	18 147 543,427	21 394 413,143
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		28 010 712,264	18 210 002,447	21 456 699,063

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 Janvier au 31 Mars 2023
(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	DU 01/01/2022 AU 31/03/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	262 760,340	201 472,382	913 812,342
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		262 760,340	201 472,382	913 812,342
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	93 074,450	66 171,206	287 208,846
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		355 834,790	267 643,588	1 201 021,188
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS	3.6	0,000	-2 187,000	-2 187,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-29 448,265	-24 275,925	-106 124,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		326 386,525	241 180,663	1 092 709,447
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-11 704,835	-9 778,196	-43 873,107
RESULTAT D'EXPLOITATION		314 681,690	231 402,467	1 048 836,340
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	88 396,449	4 299,081	90 384,524
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		403 078,139	235 701,548	1 139 220,864
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-88 396,449	-4 299,081	-90 384,524
* Variation des +/- values potentielles sur titres		0,000	-2 013,900	69 820,786
* +/- values réalisées sur cession des titres		0,000	0,000	-72 685,000
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		314 681,690	229 388,567	1 045 972,126

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Mars 2023

(Unité : en Dinars)

	DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	DU 01/01/2022 AU 31/03/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	314 681,690	231 402,467	1 048 836,340
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,000	-2 013,900	69 820,786
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-72 685,000
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	6 236 311,819	1 902 738,308	4 333 024,465
a - Souscriptions	9 216 068,446	4 949 105,199	16 134 011,103
* Capital	8 625 208,536	4 714 143,603	15 009 010,031
* Régularisation des sommes non distribuables	14,834	-1 542,772	299 152,253
* Régularisation des sommes capitalisables	590 845,076	236 504,368	825 848,819
b - Rachats	-2 979 756,627	-3 046 366,891	-11 800 986,638
* Capital	-2 804 673,600	-2 894 599,971	-10 942 992,799
* Régularisation des sommes non distribuables	-1,179	992,943	-250 540,374
* Régularisation des sommes capitalisables	-175 081,848	-152 759,863	-607 453,465
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 550 993,509	2 132 126,875	5 378 996,591
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	21 394 413,143	16 015 416,552	16 015 416,552
b - En fin de période	27 945 406,652	18 147 543,427	21 394 413,143
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
a - En début de période	193 548	153 010	153 010
b - En fin de période	249 166	171 148	193 548
VALEUR LIQUIDATIVE	112,156	106,034	110,538
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,94%	5,29%	5,62%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2023
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à **16 153 831,862 dinars** contre **12 914 970,428** dinars au 31/03/2022 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5000	66 450,000	67 902,000	0,243
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5000	66 450,000	68 562,000	0,245
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	199 600,000	206 992,000	0,741
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	199 600,000	206 992,000	0,741
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	320 000,000	339 801,600	1,216
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	466 400,000	485 456,000	1,737
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	516 356,000	1,848
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	929 440,800	3,326
TN0003100674	BNA SUB 2009	20000	265 800,000	277 096,000	0,992
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	226 572,000	0,811
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	226 572,000	0,811
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	1 000 000,000	1 001 176,000	3,583
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	132 900,000	133 036,000	0,476
TN0003900230	UIB 2009/1	5000	66 461,300	68 529,462	0,245
	Total		4 633 661,300	4 754 483,862	17,013

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 130 200,000	18,358
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 056 976,000	7,361
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 708 012,000	13,269
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	504 160,000	1,804
	Total		11 000 000,000	11 399 348,000	40,791

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2023 au 31/03/2023

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
Obligations des Sociétés		1 000 000,000	1 000 000,000
ACHAT 10000 HL 2023-01 TF	10/02/2023	1 000 000,000	1 000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		500 000,000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 EMP NAT 2023	17/02/2023	500 000,000	500 000,000
TOTAL		1 500 000,000	1 500 000,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2023 au 31/03/2023

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		116 700,000	116 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2023	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2023	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2023	66 700,000	66 700,000	0,000
TOTAL		116 700,000	116 700,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **262 760,340** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Mars 2022 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2023 au 31/03/2023	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations			
- Intérêts	262 760,340	187 861,982	894 605,942
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	0,000	13 610,400	19 206,400
TOTAL	262 760,340	201 472,382	913 812,342

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2023 à 11 856 828,042 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			9 976 696,909	10 019 877,412	35,855
TNDCD9BXKHJ7	CDP AIL 10J-03/04/2023	AIL	9,02%	5 988 003,391	5 997 600,677	21,462
TNLQR659DZ37	CDP BTK 20J-05/04/2023	BTK	8,52%	1 494 346,759	1 498 869,352	5,364
TN01RO8JDEG3	CDP BTK 20J-12/04/2023	BTK	8,52%	1 494 346,759	1 496 890,717	5,356
TN4VJR73V7H2	CDP 730J-23/11/2023	AIL	9,20%	500 000,000	513 186,666	1,836
TN0CY416OP13	CDP AIL 3 ANS Taux 9.3%	AIL	9,30%	500 000,000	513 330,000	1,837
	Placement à Terme			1 000 000,000	1 025 085,370	3,668
	PLTBTK 1 MD 9.23% 31/05/2023	BTK	9,23%	1 000 000,000	1 025 085,370	3,668
	Total des placements monétaires			10 976 696,909	11 044 962,782	39,523

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	31/03/2023	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	807 478,560	2,889
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 386,700	0,016
Total des disponibilités	811 865,260	2,905

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 s'élèvent à **93 074,450** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2023 au 31/03/2023	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du compte de dépôt	4 304,321	3 686,382	15 365,330
Revenus des Certificats de Dépôt	62 335,279	57 959,673	250 681,653
Revenus des Placements à terme	26 434,850	4 525,151	21 161,863
TOTAL	93 074,450	66 171,206	287 208,846

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2023 à **65 305,612** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Opérateurs Crédeurs	29 548,112	27 945,707	31 510,649
Gestionnaire	28 567,975	23 395,635	27 840,802
Dépositaire	980,137	4 550,072	3 669,847
Autres Crédeurs Divers	35 757,500	34 513,313	30 775,271
Commissaire aux comptes	19 146,861	19 146,746	15 803,271
Etat Impôts et Taxes	324,673	238,118	278,733
Conseil du Marché Financier	1 932,335	1 524,762	1 829,464
Contribution Sociale de Solidarité	265,706	8,746	202,346
Publications diverses	4 615,179	4 122,195	3 188,711
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	65 305,612	62 459,020	62 285,920

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2023	du 01/01/2022	du 01/01/2022
	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022
Intérêts sur avances de placements	0,000	2 187,000	2 187,000
Intérêts sur avances de placements	0,000	2 187,000	2 187,000
Charges de gestion des placements	29 448,265	24 275,925	106 124,740
Commission de gestion	28 567,975	23 395,635	102 554,680
Commission de dépôt	880,290	880,290	3 570,070
Autres Charges	11 704,835	9 778,196	43 873,110
Honoraires du commissaire aux comptes	3 343,590	3 343,590	13 560,120
Redevances CMF sur les OPCVM	5 334,747	4 368,861	19 150,880
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	885,481	669,690	3 005,310
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 076,468	1 397,610	8 041,850
Frais Bancaires	1,189	*-8,595	*-85,678
Contribution Sociale de Solidarité	63,360	7,040	200,640
TOTAL	41 153,100	36 241,121	152 184,850

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rac

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	20 255 192,283
Nombre de titres	193 548
Nombre d'actionnaires	561
Souscriptions réalisées	
	8 625 223,370
Montant	8 625 208,536
Régularisation des sommes non distribuables	14,834
Nombre de titres émis	82 418
Nombre d'actionnaires nouveaux	15
Rachats effectués	
	-2 804 674,779
Montant	-2 804 673,600
Régularisation des sommes non distribuables	-1,179
Nombre de titres rachetés	-26 800
Nombre d'actionnaires sortants	-22
Capital au 31/03/2023	
	26 075 740,874
Montant	26 075 727,219
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	13,655
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	249 166
Nombre d'actionnaires	554

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Résultats capitalisables de la période	314 681,690	231 402,467	1 048 836,340
Régularisations de la période	88 396,449	4 299,081	90 384,524
Sommes capitalisables de la période	403 078,139	235 701,548	1 139 220,864
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 466 587,639	749 637,525	-0,004
Sommes capitalisables (*)	1 869 665,778	985 339,073	1 139 220,860

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du premier trimestre 2023 sont de 3 343,590 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Mars 2023 faisant apparaître un total bilan de 1 304 516 Dinars et un actif net de 1 251 836 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2023, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 mars 2023, les liquidités et quasi liquidités de la SICAV représentent **20,66%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 26 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN**Au 31 MARS 2023****(Unité : Dinar Tunisien)**

		<u>NOTE</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 034 933	899 174	1 016 437
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	402 786	253 377	366 030
AC1-B	Obligations des sociétés	<u>4-3</u>	251 934	268 835	270 195
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	380 213	376 962	380 213
AC2	Placements monétaires et disponibilités		269 484	355 921	248 975
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	202 439	201 517	203 445
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	67 045	154 404	45 530
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	99	1 200	133
AC3-A	Créances d'exploitation		99	1 200	133
TOTAL ACTIF			1 304 516	1 256 296	1 265 544
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	27 704	26 468	27 101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	24 977	19 507	19 460
TOTAL PASSIF			52 681	45 975	46 560
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 196 151	1 176 328	1 169 015
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-11</u>	55 684	33 993	49 969
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs		49 969	28 599	10
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		5 715	5 394	49 959
TOTAL ACTIF NET			1 251 836	1 210 321	1 218 984
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 304 516	1 256 296	1 265 544

ETAT DE RESULTAT

Au 31 MARS 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR1</u> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>		11 424	9 597	67 521
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	0	-	21 829
PR1-B Revenus des obligations des sociétés	<u>5-2</u>	4 838	5 064	18 941
PR1-C Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	6 586	4 533	26 751
<u>PR2</u> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	2 576	3 172	15 354
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 000	12 769	82 875
<u>CH1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-2 413	-2 368	-9 618
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 588	10 400	73 257
<u>CH2</u> <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u>	-5 873	-5 006	-23 325
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 715	5 394	49 932
<u>PR4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	0	-	27
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 715	5 394	49 959
PR4-A <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-	-27
PR4-B Variation des +/- value potentielles sur Titres		19 089	53 652	42 154
PR4-C +/- Values réalisées sur cession des titres		8 836	-53 483	-47 673
PR4-D Frais de négociation des titres		-788	-1 039	-4 502
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		32 851	4 525	39 912

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 MARS 2023 (Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	32 851	4 524	39 912
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5 715	5 394	49 932
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 089	53 652	42 154
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	8 836	-53 483	-47 673
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-788	-1 039	-4 502
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	-	-28 590
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	-	1 866
<u>a- SOUSCRIPTIONS</u>	0	-	1 866
AN3-A Capital	0	-	1 854
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	0	-	-16
AN3-C Régularisations des sommes distribuables	0	-	27
<u>b- RACHATS</u>	0	-	0
AN3-F Capital	0	-	0
AN3-G Régularisation des sommes non distribuables	0	-	0
AN3-H Régularisations des sommes distribuables	0	-	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 851	4 525	13 188
<u>AN4 ACTIF NET</u>			
AN4-A Début de période	1 218 984	1 205 796	1 205 796
AN4-B Fin de période	1 251 836	1 210 321	1 218 984
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>			
AN5-A Début de période	17 167	17 140	17 140
AN5-B Fin de période	17 167	17 140	17 167
VALEUR LIQUIDATIVE	72,921	70,614	71,007
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	2,69%	0,38%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces

droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission

après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2023 un montant net de 1 034 933 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/03/2023	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		330 697		344 052	26,37%
TN0002600955	STB	6074	22 546	3,680	22 352	1,71%
TN0007510019	LAND'OR	7000	47 004	6,689	46 823	3,59%
TN0007610017	SAH	5500	51 740	9,644	53 042	4,07%
TN0007630015	SOTIPAPIER	10000	65 095	7,702	77 020	5,90%
TN0006660013	SOTRAPIL	2000	24 430	13,076	26 152	2,00%
TN0007440019	TELNET	2000	14 020	7,15	14 300	1,10%
TN0007270010	TPR	4000	16 325	4,336	17 344	1,33%
TN0007720014	UNIMED	4000	27 252	7,202	28 808	2,21%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2200	46 810	19,397	42 673	3,27%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA	2500	15 475	6,215	15 538	1,19%
	Emprunt de l'Etat		366 814		380 213	29,15%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	1000	9 700		9 763	0,75%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	455	4 386		4 418	0,34%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	545	5 259		5 297	0,41%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		157 898	12,10%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 260	6,46%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	1000	100 000		100 259	7,69%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 477	0,11%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1023	9 821		10 459	0,80%

TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	132	1 254		1 293	0,10%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	273	2 594		2 674	0,20%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	120	1 140		1 175	0,09%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 240	0,10%
Obligations de SOCIETES			241 573		251 934	19,31%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	36 000		36 041	2,76%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1000	13 290		13 853	1,06%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	24 000		25 227	1,93%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	21 200		22 650	1,74%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 A FIXE	2075	83 083		85 401	6,55%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	64 000		68 762	5,27%
Titres OPCVM			57 928		58 734	4,50%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	524	57 928	112,08 8	58 734	4,50%
TOTAL			997 013		1 034 933	79,33%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à un montant de 402 786 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Actions et droits rattachés	330 697	188 010	313 048
Différence d'estimation sur actions et droits	13 355	5 012	-4 909
Titres OPCVM	57 928	58 626	57 928
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	806	1 728	-39
Total	402 786	253 377	366 030

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2023, un montant de 251 934 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Obligations	241 573	255 760	253 573
Intérêts courus	10 282	8 706	9 399
Intérêts courus à l'achat	325	4 632	325
Différence d'estimation sur Obligation	-245	-263	-190
Total	251 934	268 835	263 106

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2023, un montant de 380 213 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Emprunt d'Etat	366 814	364 053	371 427
Intérêts courus à l'achat	72	169	205
Intérêts courus	13 175	12 703	15 555
Différence d'estimation sur Emprunt National	151	38	115
Total	380 213	376 962	387 301

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2023 à 202 439 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Compte à terme STB au 03/05/2023 (9,76% ; 90j)	202 439	0	0
Compte à terme STB au 06/04/2022 (8,05% ; 90j)	0	101 482	0
Compte à terme STB au 27/06/2022 (8,05% ; 90j)	0	100 035	0
Compte à terme STB au 02/01/2023 (8,83% ; 91j)	0	0	203 445
Total	202 439	201 517	203 445

4-6 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2023 à 67 045 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Avoirs en banque	67 045	152 804	45 530
Sommes à l'encaissement	0	21 067	0
Sommes à régler	0	-19 467	0
Total	67 045	154 404	45 530

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2023 à 99 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 27 704 Dinars au 31/03/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Gestionnaire	2 034	2 019	1 427
Commission réseau	25 253	24 037	24 949
Commission dépositaire	417	411	725
Total	27 704	26 468	27 101

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 24 977 Dinars au 31/03/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Etat retenue à la source	75	206	77
Autres créditeurs (CMF)	106	103	104
Impôt à payer	24	66	32
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	11 843	11 386	9 388
Autres opérateurs créditeurs	12 428	7 246	9 359

Total**24 977****19 507****19 460****4-10 : Capital**

Au 31/03/2023, le capital a atteint un niveau de 1 196 151 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 1,70% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Capital social	1 335 128	1 333 274	1 333 274
Souscriptions	0	0	1 854
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-788	-1 039	-4 502
Variation d'estimation / actions et droits	13 355	5 012	-4 909
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-94	-225	-75
Variation d'estimation / Titres OPCVM	806	1 728	-39
Plus-value/ actions et droits	7 721	2 771	35 423
Moins-value/ actions et droits	-965	-57 718	-71 721
Plus-value/Titres OPCVM	2 109	1 459	4 186
Moins-value/ Titres OPCVM	0	0	-15 888
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	0	0
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-30	0	-300
Plus-value/ Obligations des sociétés	0	5	1 005
Moins-value/ Obligations des sociétés	0	0	-378
+/- val/report /Titres OPCVM	39	-873	-873
+/- val/report actions et droits	4 909	47 971	48 011
+/- val/report Emprunts d'Etat	75	39	39
Sous-total 1	1 362 264	1 332 405	1 325 108
Sommes non distribuables / exercice clos	-166 113	-156 077	-156 077
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0	0	-16
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
Sous-total 2	-166 113	-156 077	-156 093

Capital**1 196 151****1 176 328****1 169 015**

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2023

Montant	1 169 015
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 836
Frais de négociation de titres	-788
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-03-2023

Montant	1 196 151
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

4 :11 Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2023, à 49 969 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	49 969	28 599	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	0	0	10
	49 969	28 99	10

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2023, à 1 251 836 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2022 de 3,43%.

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Capital	1 196 151	1 176 328	1 169 015
Sommes distribuables	55 684	33 993	49 969
Total	1 251 836	1 210 321	1 218 984

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2023, un solde nul se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	0	0	0
Revenus des Titres OPCVM	0	0	21 829
Total	0	0	21 829

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2023, un montant de 4 838 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	10 282	8 706	9 399
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-9 399	-10 026	-10 026
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	3 955	6 384	19 568
Total	4 838	5 064	18 941

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2023, un montant de 6 586 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	8 965	1	19 367
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-15 555	-8 171	-8 171
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	13 175	12 703	15 555
Total	6 586	4 533	26 751

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 576 Dinars au titre du premier trimestre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 439	1 517	3445
Revenus compte à terme (Report)	-3 445	-1 535	-1535
Revenus compte à terme échus	3 582	3 189	13 279
Intérêts sur comptes de dépôts	0	0	165
Total	2 576	3 172	15 354

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2023, un montant de 2 413 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 806	1 772	7 198
Rémunération de réseau (2)	303	298	1210
Rémunération du dépositaire (3)	303	298	1210
Total	2 413	2 368	9 618

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunérations CAC*	1 587	1 161	6 011
Publicité & publications*	1 482	1 488	6 017
Jeton de présence* (i)	2 455	2 018	9 520
Redevance CMF*	303	298	1 210
Impôts et taxes*	45	40	500
Autres charges	0	1	67
Total	5 873	5 006	23 325

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	0	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0
Total	0	0	27

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 775.875, un actif net de D : 773.394 et un bénéfice de la période de D : 8.225.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	611 152	850 374	665 922
Actions et droits rattachés		39	38	37
Obligations et valeurs assimilées		611 113	808 913	623 948
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	41 423	41 937
Placements monétaires et disponibilités		164 643	283 877	187 567
Placements monétaires	5	164 643	283 877	187 567
Créances d'exploitation	6	80	135	-
TOTAL ACTIF		775 875	1 134 387	853 490
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	2 115	2 955	2 291
Autres créditeurs divers	8	366	485	532
TOTAL PASSIF		2 481	3 440	2 824
ACTIF NET				
Capital	9	744 320	1 085 249	825 356
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		22 775	37 063	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 299	8 634	25 310
ACTIF NET		773 394	1 130 946	850 666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		775 875	1 134 387	853 490

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10	8 262	10 994	39 624
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 262	10 994	39 621
Revenus des placements monétaires	11	979	1 326	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 241	12 320	45 070
Charges de gestion des placements	12	(2 351)	(3 284)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 890	9 036	32 823
Autres charges	13	(310)	(375)	(1 424)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 530	8 611	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(231)	23	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 299	8 634	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		231	(23)	5 888
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 022	(776)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		673	2 711	11 444
RESULTAT DE LA PERIODE		8 225	10 546	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>8 225</u>	<u>10 546</u>	<u>39 374</u>
Résultat d'exploitation	6 530	8 611	31 198
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 022	(776)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	673	2 711	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(85 498)</u>	<u>8 266</u>	<u>(300 842)</u>
Souscriptions			
- Capital	232 636	44 291	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	245	34	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	8 032	1 673	7 407
Rachats			
- Capital	(315 298)	(36 325)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(315)	(29)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 798)	(1 378)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(77 273)</u>	<u>18 812</u>	<u>(261 468)</u>
ACTIF NET			
En début de période	850 666	1 112 134	1 112 134
En fin de période	773 394	1 130 946	850 666
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	12 421	16 874	16 874
En fin de période	11 177	16 999	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>69,195</u>	<u>66,530</u>	<u>68,486</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,04%</u>	<u>0,94%</u>	<u>3,91%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023, à D : 611.152 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	39	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	39	0,01%
	Obligations et valeurs assimilées		576 212	611 113	79,02%
	Obligations des sociétés		98 411	102 062	13,20%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	31 637	4,09%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 603	3,18%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 719	0,22%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	10 089	1,30%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	10 837	1,40%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	23 177	3,00%
	Obligations de l'Etat		112 174	116 485	15,06%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	114 487	14,80%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 998	0,26%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	392 566	50,76%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	102 795	13,29%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	97 649	12,63%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	56 150	7,26%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	135 972	17,58%
	Total		576 239	611 152	79,02%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				78,77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 164.643 contre D : 283.877 au 31.03.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	BTC	30 000	29 251	29 419	3,80%
TN5V6HNGI1L8	BTC 26 SEMAINES 16/08/2022 - 6,85 %	30 000	29 251	29 419	3,80%
	Dépôt à vue		134 660	135 224	17,48%
	Amen bank pasteur		134 660	135 224	17,48%
	Total général		163 911	164 643	21,29%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				21,22%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 80 contre D : 135 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	69	133	-
Autres	11	3	-
Total	80	135	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2023 à D : 2.115 contre D : 2.955 au 31.03.2022 et se détaille ainsi

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	529	739	573
Distributeur	1 587	2 216	1 718
Total	2 115	2 955	2 291

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2023 à D : 366 contre D : 485 au 31.03.2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	64	96	68
Retenues à la source à payer	235	328	255
TCL	17	11	10
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
Total	366	485	532

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	232 636
Nombre de titres émis	3 501
Nombre d'actionnaires nouveaux	25

Rachats effectués

Montant	(315 298)
Nombre de titres rachetés	(4 745)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 022
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	673
Régularisation des sommes non distribuables	(70)

Capital au 31-03-2023

Montant	744 320
Nombre de titres	11 177
Nombre d'actionnaires	731

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.262, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 contre D : 10.994 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Revenus des actions			
Dividendes	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
<i>Revenus des obligations</i>			
Intérêts	6 065	2 666	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	2 197	8 328	30 704
TOTAL	8 262	10 994	39 624

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : .979 contre D : 1.326 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2023 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	564	939	3 562
Intérêts des BTC	415	387	1 884
TOTAL	979	1 326	5 446

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : 2.351 contre D : 3.284 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Commission de gestion	588	821	3 062
Commission de distribution	1 763	2 463	9 185
TOTAL	2 351	3 284	12 247

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023, à D : 310 contre D : 375 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Redevance CMF	198	277	1 030
TCL	24	36	136
Autres	88	62	259
TOTAL	310	375	1 424

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.664.428 DT, un actif net de 3.637.525 DT et une valeur liquidative de 145.740 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le

résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 789 356	3 854 186	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 090 111	1 303 074	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 570 517	2 373 060	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		128 728	178 051	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	875 071	967 956	953 498
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	261 739	804 211	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	613 333	163 746	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	0	100 577
TOTAL ACTIF			3 664 428	4 822 142	3 840 201
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 221	7 261	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	20 682	22 426	30 990
TOTAL PASSIF			26 903	29 687	36 729
ACTIF NET			3 637 525	4 792 454	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 530 649	4 638 358	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	106 876	154 096	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		11 966	16 654	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-236	-244	-22 667
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		100 178	143 700	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-5 032	-6 013	0
ACTIF NET			3 637 525	4 792 454	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 664 428	4 822 142	3 840 201

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-03-2023

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
			au	au	au
			31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	19 831	29 023	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0	0	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 831	29 023	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 649	11 975	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 924	3 673	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 726	2 091	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	6 211	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			31 480	40 998	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-13 995	-18 662	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			17 485	22 336	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 519	-5 682	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 966	16 654	122 845
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-236	-244	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			11 730	16 410	100 178
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		236	244	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		12 057	-96 298	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION TITRES		1 221	1 585	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 222	-195	-1 221
RESULTAT NET DE LA PERIODE			24 022	-78 254	172 856

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-03-2023**

DESIGNATION	Période du 01/01/2023	Période du 01/01/2022	Période du 01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	24 022	-78 254	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	11 966	16 654	122 845
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	12 057	-96 298	46 377
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	1 221	1 585	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 222	-195	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-189 968	-210 894	-1 450 987
SOUSCRIPTIONS	0	0	23 797
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	0	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	0	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0	0	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	0	395
RACHATS	-189 968	-210 894	-1 474 784
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-132 000	-153 200	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-24 624	-24 864	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-33 108	-32 585	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-236	-244	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	-165 946	-289 147	-1 278 130
AN3 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 803 471	5 081 602	5 081 602
AN4-B FIN DE PERIODE	3 637 525	4 792 454	3 803 471
AN4 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	26 279	36 609	36 609
AN5-B FIN DE PERIODE	24 959	35 077	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	144,734	138,807	137,801
B- FIN DE PERIODE	145,740	136,627	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,83%	-6,37%	5,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/03/2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'actif
AC1- A. Actions et droits			1 000 840	1 090 111	29,97%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	34 211	0,94%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	38 635	1,06%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	48 939	1,35%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	8 689	0,24%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	7 322	64 808	53 817	1,48%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	56 194	1,54%
SAH LILAS	TN0007610017	8 800	80 553	84 867	2,33%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	58 125	1,60%
SMART	TNQPQXRODTH	4 732	120 666	110 341	3,03%
SOTIPAPIER	TN0007630015	18 943	116 494	145 899	4,01%
SOTUVER	TN0006560015	8 076	31 635	74 283	2,04%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO	44	32	66	0,00%
SOTUVER NG 2022	TNF8FC5GRVG9	1 492	5 892	12 906	0,35%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	275 160	7,56%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 503	0,07%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	21 680	0,60%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	27 420	0,75%
UNIMED	TN0007720014	5 051	45 822	36 377	1,00%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 458 042	1 570 517	43,18%
BTA			1 458 042	1 509 741	41,50%
BTA 6% AVRIL 2023	TN0008000572	28	27 026	28 325	0,78%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	258 095	7,10%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	522 818	14,37%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	700 502	19,26%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				60 777	1,67%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			123 817	128 728	3,54%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	836	123 817	128 728	
Total du portefeuille titres			2 582 698	2 789 356	76,68%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2023, à **60 777 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19 831 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023, contre **29 023 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2023 Au	Du 01/01/2022 Au	Du 01/01/2022 Au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Revenus des actions	0	0	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	19 831	29 023	106 359
Total	19 831	29 023	170 559

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à **261 739 Dinars**, contre **804 211 Dinars** au 31/03/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	261 739	0	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	0	804 211	0
Total	261 739	804 211	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût	Valeur au	% de
				d'acquisition	31/03/2023	l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	268	7,65	268 000	261 739	7,20%
Total				268 000	261 739	7,20%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à **613 333 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 31/03/2023 à **11 649 Dinars**, contre **11 975 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2023 Au	Du 01/01/2022 Au	Du 01/01/2022 Au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 924	3 673	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	7 726	2 091	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	0	6 211	14 591
Total	11 649	11 975	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	0	100 577
Total	0	0	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023, à **26 903 Dinars**, contre **29 687 Dinars** au 31/03/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	6 221	7 261	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	20 682	22 426	30 990
	Total	26 903	29 687	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2023 à **6 221 Dinars** contre **7 261 Dinars** au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	4 381	5 823	4 576
Dépositaire	1 840	1 438	1 164
Total	6 221	7 261	5 740

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2023, à **20 682 Dinars** contre **22 426 Dinars** au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	1 904	1 163	518
Redevance CMF	307	408	320
Provision pour charges diverses	4 662	6 497	17 506
Rémunération CAC	6 230	6 779	6 544
Jetons de présence	7 479	7 479	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Total	20 682	22 426	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 31/03/2023 à **13 995 Dinars**, contre **18 662 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	12 919	17 226	63 459
Rémunération du dépositaire	1 077	1 436	5 288
Total	13 995	18 662	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 31/03/2023 à **5 519 Dinars**, contre **5 682 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevance CMF	905	1 206	4 443
Impôts et Taxes	79	110	623
Rémunération CAC	1 414	1 247	6 069
Jetons de présence	1 479	1 479	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Publicité et Publications	1 135	1 135	4 601
Diverses charges d'exploitation	308	305	1 855
Total	5 519	5 682	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	0
· Nombre de titres émis	0

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	132 000
· Nombre de titres rachetés	1 320

Capital au 31/03/2023

· Montant en nominal	2 495 900
· Sommes non Capitalisables (1)	503 876
· Sommes capitalisées (2)	530 873
· Nombres de titres	24 959
· Nombre d'actionnaires	28

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **503 876** Dinars au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	12 056
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	12 057
- +/- values réalisées sur cession de titres.	1 221
- Frais de négociation de titres	-1 222
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-24 624
- Aux émissions	0
- Aux rachats	-24 624
Total sommes non capitalisables	503 876

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2023 à **530 873 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
Sommes capitalisées de l'exercice	0
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-28 076
-Aux émissions	0
- Aux rachats	-28 076
Total des sommes capitalisées	530 873

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2023
Résultat capitalisable de la période	11 966
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-236
Résultat capitalisable de l'exercice clos	100 178
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-5 032
Sommes Capitalisables	106 876

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2023	31/03/2022
Revenus des placements	1,261	1,169
Charges de gestion des placements	-0,561	-0,532
Revenus net des placements	0,701	0,637
Autres charges d'exploitation	-0,221	-0,162
Résultat d'exploitation	0,479	0,475
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,009	-0,007
Sommes capitalisable de la période	0,470	0,468
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,009	0,007
Variation des +/- values potentielles/titres	0,483	-2,745
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,049	0,045
Frais de négociation de titres	-0,049	-0,006
Résultat net de la période	0,962	-2,231

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2023	31/03/2022
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,381%	-0,381%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,150%	-0,116%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,326%	0,340%
Actif net moyen	3 672 155	4 891 968

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.